



Département du RHONE – Mairie de LOZANNE

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2022

COMPTE RENDU

Le vingt-et-un octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian GALLET, Maire de Lozanne.

Présents :

Christian GALLET, Guy FLAMAND, Annick PERRIER, Frédéric PIRAS, Carole MARTEL, Bernard CHARNAY, Marie-Hélène FERRET, David BERGER-VACHON, Bernard MANEVY, Guillaume PETIT, Valérie THILLET, Sandra CAFAGNA, Gérard LAGRESLE, Olivier CHABAL, Mickaël CRUZ, Muriel ROCHE-PINAULT, Sylvie PEYSSON, Matthias SAMYN, Paskal BLOCH (arrivée à 19h10)

Excusés :

Claire BEAUNE donne pouvoir à Annick PERRIER

Jean LIZA donne pouvoir à Bernard CHARNAY

Cyril ROUSSEL donne pouvoir à Annick PERRIER

Christine LHERMINÉ donne pouvoir à Carole MARTEL

Secrétaire de séance : Gérard LAGRESLE

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
23	19	23
Date de convocation : 10/10/2022	Date d'affichage : 10/10/2022	

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 août 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Subventions aux associations

Annick PERRIER expose au Conseil les éléments suivants :

Les subventions sont attribuées en fonction des demandes. Chaque association qui sollicite une subvention doit remplir un dossier.

La subvention habituellement attribuée à l'espace Pierres folles est suspendue pendant l'arrêt de l'activité liée aux travaux dans le cadre de la réhabilitation du musée (Géopark beaujolais).

Pour 2022, 2 nouvelles demandes de subvention : CLASSES en 3 et ADMR (cette dernière afin de compenser la hausse des fluides).

Pas de demande de subvention : LDC Radio, UCAL et Futsal.

Quelques associations voient leur subvention augmenter de 100 € : Last Dance, Club sportif et culturel, comité des fêtes et la gérontologie (60€).

Guillaume PETIT demande si ce sont les associations qui demandent telle ou telle somme, ou la Mairie qui décide.

Annick PERRIER répond que pour la plupart elles ne demandent pas de sommes précises, sauf cas particuliers lié à un projet.

Paskal BLOCH ne souhaite pas donner de subvention aux chasseurs qui « tuent ses chats ».

Le conseil ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, par 22 voix pour et une abstention (Paskal BLOCH), décide :

Associations	2022	Nombre d'adhérents	ACTIVITE	REMARQUES
Anciens combattants	500		Commémorations Sorties et voyages	
Ceps d'or	450	18	Activités pour les seniors (belote du vendredi et sortie au restaurant)	
Chasse	500	20	Environnement	

			Bandes fleuries, entretien de la nature, plantation de haies Régulation de la faune, piégeage Sorties avec les écoles	
Club sportif et culturel	1600	412	Basket, tir à l'arc, EMS, échecs, yoga, Pilate, gym entretien et mixte, gym douce, VTT, cyclo, ateliers d'écriture, scrabble	Augmentation compte tenu de l'augmentation des adhérents
Comité des fêtes	900	12 Bénévoles	Animation du village Marché de Noel Fête des lumières Puces des couturières Chasse aux œufs	Augmentation car participation aux frais des prestations culturelles
Gym Lozanne	1300	92	Activités sportives loisirs et compétition Loto, vide greniers	
Judo club d'Azergues	1300	120	Activités sportives loisirs et compétition ++ Entraînements, Eveil judo, école de judo Adolescents et adultes Initiation gym acrobatique, initiation jiu-jitsu Stages nationaux et internationaux Entraînement à la maison du Judo et à Marcy l'Etoile	

Lozanne Accueil	600		Activité pour les retraités Sorties, gym chinoise Qi gong	
Lozanne Aventure	800	120	Activités sportives pour les jeunes randonnée, via ferrata, canoé... Stage de voile juillet et aout	
Lozanne Sculpture	500	30	Association culturelle Exposition	
Moto club	160	27	Activité de loisirs	
Pêche	460	523	Environnement Alevinage	
Photo	400	12	Association culturelle Exposition	
Sou des écoles	1300	306	Proposer des sorties et des spectacles aux élèves des écoles	
Tennis club	650	47	Création d'une section enfants Entretien des cours (démoussage et peinture)	
Last dance	600	10	Projet solidaire (au profit du Sidaction) Spectacle de danse au profit du téléthon Nouvelles créations dont un spectacle mêlant théâtre et danse (adaptation d'un roman de Marguerite Duras) , sujet abordant la santé mentale	Augmentation compte tenu des projets solidaires

ADMR	300 Subvention exception- nelle			<p>Convention avec prêt des locaux et participation aux paiements des fluides à raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 63% pour le gaz - 50% pour l'eau et l'électricité <p>Le reste étant pris en charge par la Mairie</p> <p>Compte tenu de l'augmentation des fluides, nous avons étudié l'impact financier (comparaison du 1er semestre 2022 avec celui de 2021)</p> <p>Total des surcoûts ADMR pour le premier semestre 2022 = 294€ (électricité et gaz) Pas d'augmentation du prix de l'eau</p>
CLASSES EN 3	400 Subvention exception- nelle		Activité festive inter-générationnelle dans la tradition	Aide à la reprise des classes
ALIX Patrimoine	200 Subvention exception- nelle		Conférence publique + Intervention à l'école	Dans le cadre de l'année mémorielle
Autres				
Gérontologie	300		Au service des personnes âgées	Augmentation en fonction de l'augmentation de la population (10 Cts /ha)
Souvenir français	300		Enraciner le souvenir d'évènement historique	
OCCE Maternelle	300		Office central de la coopération de l'Ecole	

			Aide aux Projets coopératifs	
OCCE Elémentaire	300		Office central de la coopération de l'Ecole Aide aux Projets coopératifs	
TOTAL	14 120 €			

3 - DM n°2

Monsieur le Maire expose la DM n°2 en dépenses et en recettes.

Le conseil ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la DM n°2 telle que présentée :

69121 Code INSEE	Commune de LOZANNE Budget Communal M14	DM n°2 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	165.04 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	165.04 €	0.00 €
R-1058 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	318.75 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	318.75 €	0.00 €
R-1313 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	483.80 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	483.80 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	483.80 €	483.80 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

4 - Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la réalisation et au financement des travaux de création d'un plateau surélevé sur la RD 385 avec le Département du Rhône

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD 385 Route du pont de Dorieux à Lozanne, afin de faciliter l'entrée et la sortie du futur lotissement, et de ralentir les véhicules, il convient de conventionner avec le Département, le plateau se situant sur une Route départementale, en agglomération (après déplacement des entrées et sorties d'agglomération).

La convention retirée comportait une erreur sur le financement qui a été modifiée.

Muriel ROCHE PINAULT demande si les plateaux seront aux normes.

Monsieur le Maire répond que ce sera les normes du Département du Rhône.

Le conseil ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- De l'autoriser à signer la convention avec le Département du Rhône et les documents y afférents.

5- Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune à partir du 1^{er} novembre 2022

Paskal BLOCH prenant la parole avant l'exposé des motifs et sans lever le main, Monsieur le Maire fait un rappel au règlement : il distribue la parole et les questions sont posées une fois l'exposé des motifs réalisé.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée en concertation avec le Préfet du Rhône et le SYDER sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses, dans un contexte de crise énergétique.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. Cela concernera donc 500 lampadaires sur les 700 que compte la commune.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

Monsieur le Maire précise que les décorations pour les fêtes de fin d'année seront soumises aux mêmes contraintes d'extinction, et que cette coupure d'éclairage permettra une réduction sensible de la consommation annuelle de 114 302 kWh, soit environ 52%.

Sylvie PEYSSON demande ce que cela représentera en coût.

Monsieur le Maire répond que 52% correspondent à 19 000 € environ.

Bernard MANEVY ajoute que le coût augmentant, il faut tabler sur un équilibre des dépenses.

Paskal BLOCH estime que la sécurité des habitants ne sera pas bien assurée une fois les lumières éteintes.

Matthias SAMYN lui répond que sur la commune de Portes des Pierres Dorées où cela a été mis en place, il n'y a pas eu de recrudescence de délits.

Valérie THILLET demande ce qu'il est actuellement. Monsieur le Maire répond que les lumières sont allumées toute la nuit.

Olivier CHABAL demande si MDA va éteindre ses enseignes, mais Monsieur le Maire lui répond que c'est déjà le cas.

Muriel ROCHE PINAULT considère que c'est une excellente délibération qui aurait pu être présentée bien avant !

Matthias SAMYN ajoute sur l'aspect économie d'énergie que la commune sera soumise cet hiver au chauffage à 19 degrés, hormis dans les écoles et l'espace jeune. Une circulaire aux utilisateurs des salles a été rédigée en ce sens.

Muriel ROCHE PINAULT demande si la Mairie sera concernée par les délestages.

Monsieur le Maire répond que non, et qu'en plus la Mairie a un groupe électrogène.

Olivier CHABAL précise que ce sont plutôt les cumulus sur les heures creuses qui seront coupés.

Paskal BLOCH demande s'il serait possible de travailler à l'installation de détecteurs de présence.

Monsieur le Maire répond que ce sont des investissements mais qu'il y ait favorable.

Matthias SAMYN demande si les élus pourront savoir quels quartiers seront concernés par les coupures d'éclairage.

Monsieur le Maire répond que oui, ainsi que l'ensemble de la population.

Le conseil ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, par 22 voix pour et une voix contre (Paskal BLOCH) :

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit 23h00 à 05h00 dès que les horloges astronomiques seront installées.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

6 – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau (SIEVA)

Annick PERRIER présente le RPQSP de l'eau du SIEVA, joint aux présentes.

7 – Rapport du Président de la CCBPD

Monsieur le Maire présente le rapport du Président de la CCBPD, joint aux présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire,

Le secrétaire,

Christian GALLET

Gérard LAGRESLE